ETUDE HISTORIQUE SUR LA VALLÉE DE LA SOMME

DU XII^e SIECLE AU MILIEU DU XVII^e SIECLE

PAR

RENÉ PRAT

PRÉFACE

SOURCES MANUSCRITES

BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION GÉOGRAPHIQUE

La Somme, de nos jours, garde son importance de voie fluviale, grâce à sa canalisation, commencée au XVIII^e siècle, qui l'unit au réseau des canaux voisins. La Somme, avant cette époque, fut une impasse.

CHAPITRE PREMIER

LA RIVIÈRE DE SOMME, EN AVAL DE BRAY. SON COURS, SON HISTOIRE.

I. La rivière de Somme. — En raison de la faible pente de la vallée, les eaux se répandaient sur toute sa largeur; de rares chaussées franchissaient ses marécages. En temps de guerre, il était parfois urgent de rompre les gués qui se formaient, afin de rétablir le rôle de barrière que présentait la vallée, « Picardiam provinciam bifariam secans ».

II. La baie de Somme. — Au Moyen âge, la mer pénétrait très loin dans les terres, jusqu'à Abbeville et jusqu'à Rue. Le port de Rue, malgré le détournement de l'Autie (vers 1320), perdit, à cause des sables, son activité à la fin du XIV^e siècle. Le retrait de la mer dans la baie de Somme devint plus rapide lors de la formation des bas-champs, protégés par des digues. Des gués se formèrent aussi, dont le célèbre gué de Blanquetaque à l'emplacement actuel de la chaussée de la ferme des Boucliers.

CHAPITRE II

LA VALLÉE DE LA SOMME EN AVAL DE BRAY.

I. Les marais et les pâturages. — Assez pauvres, ils s'étendaient tout le long de la vallée. Les abbayes, les seigneuries importantes et les communautés des grandes villes s'en partageaient la propriété; elles seules en accordaient l'usage aux habitants riverains. Des villages du plateau même (Proyart, le Hamel) obtinrent aussi des droits de pâturage dans la vallée, seule région humide de la Picardie. Le congé à demander conférait aux usagers le droit de mener au pâturage leurs bestiaux, sauf les « blanques bêtes » ou moutons et le droit de faucher seulement à la faucille. Des contestations s'élevèrent sur les limites des pâturages accordés aux communautés provoquant même une émeute entre les villages d'Etinehem et de Méricourt (1357). Aussi les seigneurs se préoccupèrent-ils de la question du bornage. La stabilité des bornes ainsi posées est attestée encore de nos jours, par les limites des communes.

II. Les tourbières. — Dès le début du XIII^e siècle, furent exécutés des tourbages dans le Marquenterre et la vallée de la Somme. Les seigneurs ont toujours eu soin, après les tailles de tourbes, de remettre en état le sol des marais. Par suite, il était rare que les marécages très humides, souvent inondés, fussent parsemés d'étangs profonds au Moyen âge; ceux-ci furent creusés lors des tourbages sous les eaux, rendus possibles par l'invention du grand louchet, par Eloi Morel en 1735. Les tourbes servaient au chauffage, le bois étant devenu très cher, après les déboisements des XI^e et XII^e siècles. Parfois les tourbes séchées servaient de briques pour les remparts.

III. Les hortillonnages. — Dès le XIII^e siècle, deux régions de la vallée furent améliorées par une irrigation raisonnée: ce furent les hortillonnages d'Amiens et d'Abbeville, aux aires très riches et favorables aux cultures maraîchères. L'entretien des courants d'eau, autour de ces aires, nécessita des « visitations » très minutieuses.

CHAPITRE III

LA NAVIGATION EN AVAL DE BRAY. LE COMMERCE ET SES ENTRAVES.

I. La navigation. — La navigation n'était possible qu'à partir de Bray. Toute locale jusqu'à Corbie, la navigation par gribanes ou péniches, commençait à partir de cette localité. La traversée d'Amiens s'effectuait par le canal de Saint-Leu, l'un des dix canaux de la ville basse (le canal passe aujourd'hui par les anciens fossés). Sur le quai du port (aujourd'hui cous'élevait un guindas, ou grue pour le déchargement des marchandises. La remontée de la rivière se faisait par le halage à bras d'homme (le halage par

cheval étant impossible à cause du mauvais entretien des berges). A partir d'Abbeville, les navires de mer pouvaient aborder au guindas du quai, jusqu'au XIV^e siècle. Le port d'escale fut d'abord le Crotoy, puis Saint-Valery au XV^e siècle. Mais, devant l'ensablement et la nécessité du pilotage, le Hourdel fut le scul port facile d'accès, après le XVI^e siècle.

II. Le commerce. — La voic fluviale de la Somme servit au commerce entre les trois centres de la vallée, l'Angleterre et la Flandre. La corporation des marchands de l'eau veillait au bon entretien du « quemin royal » de la rivière. Les marchandises transportées étaient surtout les produits de la région (blé, vins, poissons), les produits étrangers (métaux, brésil, épices) et les marchandises lourdes (pierres, bois).

III. Les entraves au commerce. — Outre les entraves naturelles, sables et gués, d'autres entraves provenaient des droits perçus par les seigneurs : droits de passage ou pontenage. Levés avec la plus grande minutie (péage de Picquigny), ces droits n'étaient pas prélevés sur les bateaux des abbayes de la région, lesquelles furent assez tôt exemptées. Des droits de quaiage et de « kainage » furent levés sur les marchandises au quai d'Amiens.

CHAPITRE IV

LA PROPRIÉTÉ DES EAUX, ET SON INFLUENCE SUR LA PROPRIÉTÉ DES MOULINS, DES PÊCHERIES ET SUR LA CHASSE AUX CYGNES.

I. La propriété des eaux. — La propriété éminente du roi sur le cours navigable réapparut peu à peu à partir du XII^e siècle. La propriété des seigneurs importants (abbé de Corbie), d'abord étendue sur une

longue partie de la rivière, fut bientôt restreinte par les petits seigneurs, devenant propriétaires des eaux de leur seigneurie.

II. Les moulins. — La vallée de la Somme fut très favorable à leur installation. Les seigneurs, propriétaires des courants alimentant leurs moulins, donnaient seuls le congé pour faire des travaux sur les bords et avaient le droit de faire supprimer les retenues d'eau élevées au détriment de leurs moulins. Les charges des propriétaires étaient le nettoyage des canaux, l'entretien des « castiches » ou berges, et surtout l'obligation de lever les vantaux des moulins, à certains jours, pour éviter l'inondation de la vallée, particulièrement près des hortillonnages.

III. La pêche. — La principale pêche dans la baie était celle des flets, parfois appelés « flets hués ». Les bateaux de haute mer allaient jusqu'en Norvège, pêcher le hareng. Les pêcheurs devaient acquitter à Saint-Valery des droits levés sur leur pêche. La pêche en rivière était un droit réservé aux seigneurs, selon leur propriété sur les eaux. Des seigneurs avaient le droit de « nocturne » ou droit de pêche dans les viviers, une nuit par an.

IV. La chasse aux cygnes. — Cette chasse consistait à faire une battue dans les îles de la rivière pour découvrir les jeunes cygnes et les attribuer aux seigneurs de la vallée en les marquant sur le bec. Cette chasse, dans la vallée entre Bray et Amiens, était organisée par l'abbé de Corbie, principal propriétaire des eaux de la vallée. L'abbé avertissait les seigneurs voisins du jour de la réunion (1er mardi d'août) pour « signer et escuier » les cygnes, sous la présidence du cellérier des eaux de l'abbaye de Corbie.

CONCLUSION

Le caractère hydrographique de la Somme a donné à sa vallée une histoire très particulière.

TABLE DES MATIÈRES
PIÈCES JUSTIFICATIVES
CARTES ET PLANS